

Composter :

Un geste simple pour moins jeter

Le compostage permet de réduire la quantité de déchets produits et ainsi de maîtriser les coûts liés à la gestion des déchets (collecte, enfouissement...). Il permet également de produire sans frais un amendement naturel de qualité à utiliser directement dans son jardin.

→ Quels déchets peut-on composter ?

- épluchures de fruits et de légumes, pain rassis, filtres et marc de café, coquilles d'œufs concassées, mouchoirs en papier, papier essuie-tout...
mais aussi :
- fleurs fanées, tonte de gazon, feuilles mortes, branchages de petites tailles...

→ Les déchets à ne pas composter

- restes de viandes et poissons, os et coquillages, noyaux, sauces, graisses et huiles, litière d'animaux de compagnie, couches-culottes, mégots de cigarette...
mais aussi :
- plastiques, métal, verre, papier et carton glacé, mauvaises herbes montées en graines, cendres de bois...

→ 3 règles d'or pour réussir son compost :

- **diversifier les apports** (en compostant aussi bien des déchets verts et humides que des déchets bruns et secs)
- **aérer le compost** (pour accélérer la décomposition des déchets et éviter les mauvaises odeurs)
- **maintenir une humidité constante** (pour éviter que les micro-organismes ne se dessèchent)

→ Comment utiliser son compost ?

Le compost peut être utilisé de 2 façons :

- **Avant maturité** (environ 4 mois) : en paillis en le disposant sur la terre, au pied des arbres ou sur des cultures bien avancées.
- **A maturité** (environ 8 mois) : pratiquement pour tout : gazon, plantes vivaces, haies, semis, plantes d'intérieur.

Attention !

Ne jamais utiliser le compost pur. Le mélange idéal est de 30% de compost et de 70% de terre ou de terreau.





symptômes	causes	solutions
odeurs nauséabondes	<ul style="list-style-type: none"> • manque d'air et trop d'eau • ou trop de déchets humides 	> mélanger les matières et apporter des déchets secs
présence de mouches ou de nuisibles	<ul style="list-style-type: none"> • mauvais recouvrement des déchets de cuisine • présence de matières non recommandées 	> recouvrir constamment les déchets de cuisine par d'autres déchets > enlever les matières non recommandées
Certains déchets (coquilles d'œufs, coquilles de noix, branchages, légumes ou fruits) ne se décomposent pas.	<ul style="list-style-type: none"> • Les matières introduites dans le composteur sont trop "grossières". 	> les briser, les broyer ou les réduire en morceaux afin de faciliter l'action des micro-organismes

→ Où composter ?

Le composteur doit être posé sur une surface plane d'environ 1 m², sur un sol de préférence retourné ou sarclé pour favoriser les échanges directs avec les micro-organismes, les vers et les insectes.

Zoom sur

Le bio-seau en plastique vous permettra de stocker temporairement vos déchets de cuisine avant de les transférer dans votre composteur.



Vous souhaitez commander un composteur ?

La Communauté d'agglomération Loire Forez propose des composteurs en bois ou en plastique recyclé ainsi que des bio-seaux à tarif préférentiel.

Vous pouvez télécharger votre bon de commande sur le site :

www.loireforez.fr

ou contacter le service collecte et traitement des ordures ménagères au

N° Vert 0 800 881 024

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Communauté d'agglomération Loire Forez

17, boulevard de la Préfecture – BP 30211 - 42605 Montbrison cedex
 Tél. : 04 26 54 70 00 – Fax : 04 26 54 70 01
 orduresmenageres@loireforez.fr

LOIRE
 Agglomération
FOREZ